



Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et lutte contre les violences sexistes et sexuelles - Représentants du personnel-

Éléments de contexte :

Le MAA est engagé dans un double Label

- Diversité
- Égalité entre les femmes et les hommes

Ces labels sont délivrés par l'AFNOR à l'issue d'un audit. Ils attestent d'un engagement mais aussi de la mise en œuvre d'un plan d'actions en matière de prévention des discriminations et de promotion de l'égalité professionnelle et de la diversité. Un des axes forts du plan d'actions du MAA est la communication, la sensibilisation et la formation des agents.

Objectifs :

- **1- Égalité professionnelle:**
 - Sensibiliser aux enjeux de l'égalité entre les hommes et les femmes
 - Prendre conscience des freins à l'égalité
- **2- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles:**
 - Savoir identifier les situations d'agissements sexistes, de harcèlement et de violences sexuelles,
 - Savoir comment agir avec les agents se déclarant victimes et les agents incriminés.

Public concerné :

Représentants du personnel au MAA

Contenu proposé :

1- Égalité entre les femmes et les hommes:

- Les raisons des inégalités entre les femmes et les hommes.
- Les données chiffrées relatives à l'égalité professionnelle.
- L'approche intégrée de l'égalité entre les sexes.
- Déconstruire les idées reçues.

2- Lutte contre les violences sexistes et sexuelles :

- Définitions / chiffres
- Les causes et les conséquences des violences sexistes et sexuelles
- Les sanctions disciplinaires et pénales
- Comment réagir face à un fait ?
- Rôle des représentants du personnel
- Fiche action récapitulative Conclusion (les 5 règles d'or)

Intervenants :

Prestataire spécialisé

Dates :

07/04/2022

Date limite d'inscription :

10 jours avant

Durée :

1 jour

Lieu :

En classe virtuelle

Nbre de participants maximum :

12 en distanciel et 15 en présentiel

Responsable pédagogique :

Cécile SOZET - 04 87 25 97 21 cecile.sozet@agriculture.gouv.fr

Responsable administratif : Information :

Béatrice ANTOINE - 03 83 49 94 12 beatrice.antoine@agriculture.gouv.fr

Pour les agents du MAA, il n'y a plus d'inscriptions par fiche papier. Toute inscription se fait uniquement via l'application RenoiRH formation.

Frais d'inscription :

Exonération des frais d'inscription pour les agents du MAA, du MTE, de leurs opérateurs et pour les agents des autres ministères.

Code RenoiRH formation :

Stage NINPUE0002 - Session 2022-00001